

Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatif aux matériaux au contact des denrées alimentaires

Séance du 14 janvier 1997

Cet avis autorise l'utilisation d'un agent d'expansio du polystyrène à une certaine concentration.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

Mots-clés : substance (ré)évaluée ; restriction d'emploi ; QM ; additif ; plastique ; polymère ; critère de pureté

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s): (0):